

LETTRE OUVERTE À JEAN-LUC MOUDENC DEMANDE DE SUSPENSION DE LA ZFE À TOULOUSE

Monsieur le Président de Toulouse-Métropole,

Toulouse-Métropole a mis en place une zone à faibles émissions. A partir du 1er janvier 2023, cette mesure s'étend aux véhicules des particuliers certifiés Crit'air 4, 5 et « non-classés ». Elle s'étendra ensuite à tous les véhicules motorisés jusqu'au Crit'air 3 à compter du 1er janvier 2024.

Ainsi, depuis le début de l'année, 180 000 véhicules sont interdits de circuler et de stationner dans Toulouse. L'an prochain, ce sera 1 voiture sur 3, soit 340 000.

Vouloir protéger la santé des Toulousaines et Toulousains des émissions de gaz et particules polluantes est un objectif louable, mais le choix de ce type de ZFE n'est pas la bonne réponse et la méthode est totalement inacceptable :

La vignette Crit'Air est basée sur l'année de construction du véhicule, sans prendre en compte la cylindrée, le poids ou le malus écologique. C'est une aberration!

Il est tout simplement impossible pour la plupart des personnes circulant dans cette zone d'acheter un véhicule récent, au coût trop élevé. C'est d'ailleurs bien souvent parce que l'on a peu de moyens que l'on a un véhicule ancien et polluant : en 2019, 38 % des ménages les plus pauvres avaient un véhicule classé Crit'Air 4 ou 5, contre 10 % des ménages les plus riches.

Le système actuel des aides est un système trop complexe, qui ne permet pas aux foyers, en particulier les plus modestes d'acquérir des véhicules classés crit'air E (véhicule électrique) ou 1. Dans tous les cas, le reste à charge demeure important.

Nous sommes bien sûr favorables à la diminution de la pollution dans l'agglomération Toulousaine (et ailleurs) mais le problème est pris à l'envers : il faut d'abord réduire au minimum le besoin de recours aux véhicules particuliers en développant fortement les transports en commun :

- Il faut d'abord mettre en place un plan d'urgence permettant de densifier les réseaux cyclables, celui du tramway, celui des bus en site propre et celui du téléphérique.
- Il faut également déployer un RER digne de ce nom, en étoile, traversant, doté de rames correctement cadencées. L'Etat a annoncé mettre 100 milliards pour le développement du RER dans les métropoles engorgées de l'hexagone. Combien pour la nôtre ? À quand la mise en place d'une autorité des transports associant l'Etat, la Métropole, le Conseil départemental, le Conseil Régional, la SNCF à l'image de ce qui s'est fait dans le Grand Paris notamment ?
- Il faut enfin une offre de tarifs qui soit incitative, notamment pour les foyers les moins fortunés.

Vouloir lutter efficacement contre les pollutions, c'est aussi choisir une autre politique territoriale qui rééquilibre les activités entre la métropole et les villes alentour et diminue donc les déplacements en voiture.

Sans oublier les autres sources de pollution comme celle des transports aériens responsables de l'émission de particules ultrafines particulièrement nocives pour la santé.

Monsieur le Président de Toulouse-Métropole, le bilan est clair : la ZFE est une zone d'exclusion davantage qu'un bol d'oxygène dans notre agglomération. Parce qu'elle est injuste et inefficace, particulièrement dans un contexte de contraction du pouvoir d'achat, nous vous demandons de suspendre la ZFE de Toulouse jusqu'à ce que les alternatives évoquées soient mises en œuvre. Il est inadmissible que la population paye pour l'absence d'infrastructures de transports et l'incompétence de la métropole.

Les députés et conseillers municipaux et métropolitains LFI-NUPES de Haute-Garonne Christophe Bex, Hadrien Clouet, François Piquemal, Anne Stambach-Terrenoir Jamal El Arch, Brigitte Bec, Dorine Béna, Julien Cadieu, Hélène Magdo, Marc Péré, Agathe Roby